Page: 1/7

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PERGAPROP HX-5 PP · Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

renseignements: Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 néant Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage: 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

 Mentions de danger néant

· Indications complémentaires: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Détermination des propriétés

perturbant le système

endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:			
CAS: 78-63-7	2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane	Org. Perox. C, H242; Skin Irrit. 2, H315	5-10%
EINECS: 201-128-1			
Reg-No.: 01-2119875400-42			

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation: · Après contact avec la peau: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec les yeux:

Enlever les vêtements imprégnés du produit. Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

Page: 2/7

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

(suite de la page 1)

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

 5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de

sécurité: · Autres indications Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

6.4 Référence à d'autres

Assurer une aération suffisante.

Nettoyage mècanique et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de

protection respiratoire.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Eviter les chocs et les frictions.

· Préventions des incendies et

des explosions:

Eviter les chocs et les frictions.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés. · Température de stockage

recommandée (Pour maintenir le qualité):

+10 .... +40 °C

11

Classe de stockage:

(suite page 3)

Page: 3/7

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP

• 7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

·DNEL							
78-63-7 2,5	78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane						
Dermique DNEL Longterm System 15 mg/kg bw/day (Worker)							
Inhalatoire DNEL Longterm System 11 mg/m3 (Worker)							
PNEC							
78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane							
PNEC Marinewater sed   7,22 mg/kg sed dw (-)							
PNEC Fres	PNEC Freshwater 0,00065 mg/l (AF 10)						

PNEC Freshwater 0,00065 mg/l (AF 10)
PNEC Freshwater sed PNEC Soil 14,4 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP 100 mg/l (AF 10)
PNEC Marinewater 0,000065 mg/l (AF 100)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés S

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

**protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Néoprène

 Temps de pénétration du matériau des gants
 Protection des yeux/du visage

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

Solide

Blanc Caractéristique

Non applicable.

Peut provoquer un incendie.

Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP

(suite de la page 3)

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1	Inf	ormat	ions	sur	les	prop	priété	s ph	nysio	aues	et c	himi	ques	essentie	lles
-------	-----	-------	------	-----	-----	------	--------	------	-------	------	------	------	------	----------	------

· Indications générales

État physique · Couleur: · Odeur:

· Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non applicable.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: +80 °C (SADT)

· Température de décomposition:

· pH Non applicable.

· Viscosité: · Viscosité cinématique

Non applicable. · Dynamique: Non applicable. · Solubilité Non déterminé.

· l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

non déterminée Non déterminé. Non applicable.

néant

· Pression de vapeur: Densité et/ou densité relative

Non déterminée. · Densité: · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable.

Caractéristiques des particules

Voir point 3.

#### 9.2 Autres informations

Aspect:

Granulés · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif.

· Propriétés explosives:

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles. Page: 5/7

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



(suite de la page 4)

Date d'impression: 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP

· Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Aucune réaction dangereuse connue.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

· 10.2 Stabilité chimique

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles:

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: · Indications complémentaires: Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de

réaction pour les situations d'urgence.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

LD50 >2.000 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction · Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition unique

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

- exposition répétée

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Degré d'élimination:

Classification:

# 78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

Dégradabilité (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coeffici	ent de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]	
78-63-7	2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane	7,34 (20°C)
75-65-0	2-méthyl-2-propanol	0,32 (20°C)
110-05-4	peroxyde de di-tert-butyle	3,2 (22°C)

# · Facteur de bioconcentration (FBC)

## 78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane

BCF 521-839

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

(suite page 6)

Page: 6/7

#### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP

(suite de la page 5)

· vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en

matière d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instrume de l'OMI	ents Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· ADR	
· RID / GGVSEB:	voir ADR

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

Page: 7/7

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 20.12.2022

Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP

(suite de la page 6)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Suivre les réglementations locales/nationales. A noter:

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

· Contact: Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -